

Les artistes en gendarmerie

Les peintres de la gendarmerie, une arme de communication massive

En 2020 s'est tenu le premier jury destiné à sélectionner des peintres des armées, spécialité gendarmerie. Alors que la possibilité existait depuis la réforme de l'arrêté relatif aux peintres des armées en 2005, l'Institution n'avait pas activé un dispositif pourtant riche de nombreuses promesses.

Des peintres ? Quelle curieuse idée...

L'évocation des peintres des armées provoque chez le public non averti des réactions qui oscillent entre l'incompréhension polie et la curiosité. Certaines catégories de peintres sont mieux connues que d'autres : les peintres de la marine peuvent par exemple s'appuyer sur une vraie notoriété, liée d'une part à leur ancienneté, d'autre part à la présence dans leurs rangs de personnalités médiatiques connues, comme le photographe Yann Arthus-Bertrand, titulaire depuis 2005. Certains artistes ont aussi une authentique célébrité liée à la qualité particulière de leur production. Ainsi, les amateurs de la chose militaire connaissent et apprécient les toiles de Luc-Marie Bayle, Albert Brenet, Paul Langellé (dont maints dessins ornent des boîtes de maquettes d'avions en plastique) ou encore Marcel Jeanjean et Eugène Lelièvre. Ces artistes sont les dépositaires d'une très ancienne tradition, remontant

à l'Ancien Régime et aux peintres des batailles, des ports et des places fortes. Ces peintres, dont demeurent aujourd'hui de très nombreuses toiles, rendaient compte au Roi du déroulement d'un affrontement armé (victorieux, s'entend...) ou encore de la configuration de tel arsenal ou telle fortification des confins du royaume. Il s'agissait déjà de proposer une vision d'artiste sur une réalité très terre-à-terre, en lien avec la vie des armées.

Aujourd'hui révisé par un décret de 1981 mis à jour en 2005, les peintres des armées comptent quatre spécialités : peintre de l'armée (de terre), peintre de l'air et de l'espace, peintre de la marine et peintre de la gendarmerie. Le terme de peintre est en soi insuffisant pour évoquer la diversité des techniques mises en œuvre : nous parlons ici de peinture (toutes techniques graphiques, y compris numériques), de sculpture et de photographie. Les peintres sont sé-



lectionnés par un jury réunissant des peintres titulaires, des militaires de l'armée considérée et des personnalités attachées au monde de l'art et amies des armées. Ils présentent à ce jury plusieurs œuvres grâce auxquelles sont estimées leurs qualités artistiques et leur faculté à rendre compte de la réalité de l'armée sous le prisme de leur propre regard d'artiste. La *maestria* technique ne suffit pas : il faut aussi insuffler de l'esprit aux œuvres présentées. Une fois sélectionnés, les peintres sont agréés pour trois ans par un arrêté du ministre en charge des armées. Cet agrément est renouvelé deux fois lors des jurys suivants, à l'occasion desquels sont jugées d'une part la qualité dans le temps des œuvres produites, d'autre part la réalité de la production autour de l'armée : un artiste qui ne produit plus ne se verra pas renouveler dans son agrément. À l'issue de ces neuf années de statut « précaire », les peintres sont titularisés au cours d'un ultime passage devant le jury. Une fois obtenue, la titularisation est définitive et ne disparaît qu'avec l'artiste.

Le lecteur qui s'imaginerait des artistes tous très académiques ne peut pas être plus éloigné de la réalité. Si l'art abstrait n'est pas présent chez les peintres des armées (difficile d'évoquer les valeurs d'une armée sans user d'un minimum de figuratif), on retrouve toutes sortes de styles, parfois très hauts en couleur et révélateurs d'un regard atypique porté

sur l'Institution. Car c'est bien là un point essentiel caractérisant les peintres des armées : ils disposent d'une totale liberté dans leur expression artistique. Le sujet seul est imposé (l'armée de rattachement) mais il peut n'apparaître que de manière suggérée. Ils ne sont surtout pas des fonctionnaires de l'art, d'abord parce qu'ils ne sont pas payés pour exister, ensuite parce qu'ils peuvent gérer le temps qu'ils consacrent à « leur » armée comme ils l'entendent. Travaillant d'initiative (tel sculpteur souhaite produire une œuvre sur les gardes républicains, tel aquarelliste souhaite effectuer une série de dessins sur un bateau ou sur un régiment bien particulier) ou à la demande des chefs militaires (qui souhaitent que leur soient proposées des œuvres destinées à agrémenter des salles d'honneur ou à célébrer un fait d'armes), les peintres des armées n'ont pas l'assurance de vendre aux armées, celles-ci n'ayant aucune obligation d'achat. En revanche, lorsqu'ils sont commandés de service, les peintres se voient considérés comme du personnel de l'armée, bénéficiant de la prise en charge des frais de transport et de bouche. Ils peuvent même être engagés sur un théâtre d'opération pour en rendre compte par leurs travaux artistiques. Le statut offert par le décret de 1981 est donc à la fois honorifique et extrêmement engageant pour les artistes.

La gendarmerie et le monde de l'art

La gendarmerie nationale entretient de longue date un rapport avec le monde des arts. Avant la création de la spécialité, les peintres des autres armées exploraient déjà le thème de la marseillaise. Si on a l'œil un peu exercé, il est assez fréquent de repérer dans des tableaux de toutes les époques la silhouette d'un gendarme. Jusqu'en 2005, un concours intitulé « gens d'art, gendarmes » permet d'autre part à l'arme de récompenser des créations artistiques, tableaux ou sculptures ayant les gendarmes pour thème. Ce concours attire tous les deux ans de nombreux peintres et sculpteurs, qui offrent déjà leur regard sur l'institution. Un grand nombre d'artistes se frottent ainsi à ses spécificités, qui leur ouvrent de larges horizons. En effet, pratiquement tous les milieux sont concernés par le travail des gendarmes, que l'on retrouve sur terre, sous terre, sur et sous l'eau (qu'elle soit douce ou salée), en montagne ou en plaine, en ville ou à la campagne, en France métropolitaine ou d'outre-mer, à l'étranger, dans le ciel, sur les aéroports civils et militaires... Un artiste y trouvera forcément son compte puisqu'il pourra associer son thème de prédilection (par exemple la mer) avec les gendarmes (gendarmerie maritime, gendarmerie départementale voire mobile). De même, le passionné d'uniformes historiques trouvera dans l'histoire de la gendarmerie un éventail extrêmement large en termes de tenues et d'époques. En conséquence, lorsque le délégué au patrimoine de la gendarmerie a convaincu le directeur général de la gendarmerie nationale de lancer enfin le dispositif, il était sûr d'attirer des postulants. De fait, le succès a été au rendez-vous puisque 50 artistes ont soumis leur candidature au jury, dont une majorité d'artistes professionnels parmi lesquels un certain nombre de peintres d'autres armées. La diversité des styles est un des faits remarquables de ce premier jury. Les candidats ont utilisé de très nombreuses techniques (huile, acrylique, aquarelle, craie, création numérique, pastels, crayon...) et abordé leur thème de toutes les manières possibles, depuis le dessin humoristique jusqu'à la nature morte en passant par des panoramas ou des vues plus intimistes. Les sculpteurs n'ont pas été en reste de créativité et les photographes ont, pour la plupart, utilisé les outils du temps (la photographie numérique). En résumé, les artistes qui ont postulé et ceux qui ont été retenus sont pleinement dans leur époque. Cette modernité assumée donne toute sa valeur au regard porté par chacun d'entre eux sur l'institution.

Que faire des peintres, maintenant qu'ils sont là ?

Le postulat de départ s'agissant des peintres est qu'ils ne sont pas un gadget. Ils ne sont pas non plus les danseuses de la gendarmerie, un dispositif coûteux et inutile. Les peintres sont avant tout un formidable outil de communication vers le grand public. Ils sont des ambassadeurs de l'Arme lorsqu'ils participent à des expositions ou des concours hors du cadre militaire et qu'ils affichent leur qualité de peintres des armées. Les tableaux, surtout lorsqu'il s'agit de grands formats, impressionnent toujours lorsqu'ils sont de qualité. Le succès des grandes expositions organisées régulièrement dans les

lieux parisiens prestigieux démontre que le public est présent quand l'offre artistique est intéressante. Les peintres des armées peuvent (et doivent) s'appuyer sur le choix rigoureux des artistes qui les composent. L'exigence des jurys est indispensable à la réussite du dispositif. Le résultat actuel montre que le but est atteint. Quel que soit leur style, tous les peintres, sculpteurs et photographes labellisés « peintre des armées » peuvent légitimement se prévaloir avec fierté de leur titre. Pour les artistes professionnels, l'accession au titre pourrait même avoir un effet à la hausse de leur cote sur le marché de l'art.

L'art est d'abord fait pour être vu : il faut donc l'exposer. Organiser et participer à des expositions se révèle être pour la gendarmerie un moyen nouveau de valoriser son image. Les armées, de manière générale, peuvent compter, pour leurs expositions, sur un certain nombre de lieux prestigieux de la capitale : les Invalides, le château de Vincennes... En province également, de nombreux bâtiments relèvent du domaine militaire et constituent des écrans de premier ordre pour une manifestation artistique. La gendarmerie n'est pas moins pourvue que les autres armées sur ce point. C'est au délégué au patrimoine de donner les impulsions pour que de tels événements voient le jour. La chance a voulu que, quelques mois seulement après le jury, soit organisée une exposition très particulière au mémorial Charles de Gaulle de Colombey-les-Deux-Églises du 26 avril au 3 octobre 2021. Pour la première fois, en effet, les peintres de toutes les armées participent ensemble à une même exposition dont le thème central est le général de Gaulle. Les onze peintres de la gendarmerie y seront présents, parmi un total de soixante et un artistes de toutes armées confondues. L'exposition offrira plus de 110 œuvres au regard du public, dont 16 signées par les peintres de la gendarmerie. On ne pouvait rêver plus belle entrée en matière pour nos artistes, dont les œuvres devaient ensuite être proposées aux visiteurs du musée de la gendarmerie de Melun. D'ores et déjà, les tableaux, photographies et sculptures des lauréats sont visibles dans l'atrium de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. Si l'audience y est plus réduite, en raison de la non-accessibilité des lieux au grand public, les gendarmes sont néanmoins les premiers à pouvoir apprécier les travaux de ceux qui ont la charge de les représenter.

À terme, la délégation au patrimoine doit s'engager à promouvoir les peintres de la gendarmerie dans le milieu artistique. Elle pourra ainsi soutenir des peintres qui voudraient participer à des expositions ou encore suggérer des idées d'événements auprès de galeristes. La valorisation passera aussi, c'est aujourd'hui incontournable, par une bonne visibilité sur les supports numériques. Le Service d'information et de relations publiques des armées - gendarmerie (SIRPA) a parfaitement saisi les possibilités offertes avec l'arrivée des peintres dans les outils de communication de l'arme et s'engage de manière très volontaire auprès de la délégation au patrimoine sur ce sujet. L'exposition de Colombey-les-Deux-Églises devrait ainsi être le prétexte de deux journées d'animation spéciale sur le site, avec un certain nombre de prestations de qualité mêlant reconstitution historique et présentations dynamiques et statiques de moyens. Les formations musicales de la gendar



merie rehausseront par leur présence ce qui se présente déjà comme un temps fort de la relation directe entre le public et la gendarmerie.

Les peintres sur le terrain : quand l'artiste rencontre son sujet

Les peintres des armées sont aussi des ambassadeurs de leur art vers les militaires. Comme n'importe quel autre citoyen, le militaire est sensible à l'expression artistique et se révèle d'autant plus cuneux et intéressé lorsqu'il constate que lui-même, son travail ou son environnement de travail peuvent être le sujet d'un artiste. Il est dans la nature des peintres des armées de se déplacer pour aller vers les unités. Que ce soit dans le cadre d'une mission qui leur est confiée ou simplement par l'envie de voir telle ou telle activité sur le terrain, les peintres sont aussi en mesure de créer sur site. Ces déplacements sont à double bénéfice. L'artiste y trouve son compte en pouvant approcher les hommes et les matériels, en pouvant chercher et trouver l'angle nouveau ou la perspective susceptible d'enflammer son inspiration. Il peut aussi, en échangeant avec les femmes et hommes qu'il côtoie, les questionner sur les motivations qui les ont poussés à faire un métier si particulier au profit du public mais aussi mieux appréhender l'institution et en comprendre les ressorts. Il s'agit d'informations utiles pour stimuler ou orienter la création. Du côté des militaires, voir les peintres travailler, leur poser des questions et les interroger sur leur statut constitue un excellent moyen de diffuser l'information sur leur existence. « Radio-couloir » a vite fait de propager l'information selon laquelle un excellent aquarelliste ou un peintre étonnant par sa capacité à appréhender les mouvements est venu dans une unité et a produit

des œuvres très belles. Peu de personnes peuvent se targuer d'avoir assisté à la naissance d'un tableau en direct. Plus rares encore sont celles qui peuvent montrer une toile en expliquant qu'elles figurent dessus et en détaillant les circonstances ayant conduit au processus créatif. La page Facebook de la délégation au patrimoine a très récemment illustré ce phénomène : une publication sur les peintres avait pour illustration un tableau de Mirota, une artiste qui fait de grands portraits très colorés. De toute évidence, des élèves-officiers féminins se sont reconnus sur le portrait choisi et cette publication a rencontré un vrai succès, avec plus de 6 000 vues.

La venue des peintres sur le terrain peut s'entendre de différentes façons. Il peut s'agir de quelques heures ou quelques jours passés « à la résidence », dans une unité. Le travail consiste alors à observer et rendre compte de l'activité journalière des militaires, à saisir des attitudes liées à l'action quotidienne des gendarmes ou encore à prendre sereinement pour modèle les véhicules de service stationnés ou la quiétude de la cour de la caserne. Il peut aussi s'agir d'un déplacement plus près de l'action, en accompagnant le personnel sur un ou plusieurs services. Le photographe ou le peintre, capable d'effectuer rapidement des croquis qu'il va retravailler en atelier ou de retour à l'unité, trouveront la matière à s'exprimer spontanément. Mais ces instants de terrain permettent aussi une approche plus lente du sujet : la vie opérationnelle est aussi constituée de moments d'attente, propices à la réalisation de dessins plus posés. Seule contrainte de cette approche dynamique : le matériel est nécessairement léger pour pouvoir suivre les militaires, embarquer/débarquer rapidement des véhicules et procéder au travail de création sans gêner les gendarmes dans l'accomplissement de leurs

missions. Tout n'est pas possible pour autant : les situations dangereuses ou potentiellement dangereuses, les articles du Code pénal en matière de participation aux opérations liées à une affaire judiciaire constituent des limites à la présence des peintres. On pourrait cependant envisager qu'un peintre ou un photographe suive un escadron de gendarmes mobile sur une manifestation en le dotant de matériels de protection, comme un casque par exemple. Il s'agit cependant de rester à bonne distance des éléments pouvant présenter un risque. Les peintres peuvent également participer à des opérations extérieures et accompagner les gendarmes pour quelques jours sur un théâtre d'engagement hors des frontières. Dans ce cas, l'article 6 du décret de 1981 précise qu'« en cas d'opérations militaires et pendant la durée de leurs missions, les peintres des armées bénéficient du statut de correspondant de guerre et sont assermentés au port de l'uniforme ». L'armée de terre a d'ailleurs envoyé ses peintres en 2019 au Liban. Certains peintres ayant plusieurs spécialités (Yong-Man Kwon détient dans ce domaine une sorte de record puisqu'il est le seul artiste peintre des quatre armées!), des missions conjointes interarmées peuvent même être envisagées pour partager le temps des artistes déplacés et les frais occasionnés. La gendarmerie est suffisamment présente en opérations extérieures pour que l'on puisse imaginer un déploiement de certains artistes volontaires dans les années à venir. L'engagement de moyens importants par la gendarmerie sur des opérations

à caractère humanitaire ou de secours, notamment en outre-mer, peut également constituer une occasion pour certains artistes d'accompagner sur quelques jours un contingent de la gendarmerie sur le terrain.

Des perspectives enthousiasmantes pour la gendarmerie

Les peintres des armées constituent donc une formidable boîte à outils pour la communication de l'Armée, en s'adressant tant aux béotiens qu'aux férus d'art mais également tant aux militaires qu'aux civils, étrangers à l'institution. Le délégué au patrimoine éprouve bien évidemment une grande fierté de voir enfin éclore ce projet, resté trop longtemps dans les cartons en dépit de circonstances favorables jusqu'alors. Les onze peintres actuels, dont l'agrément a été signé le 17 février dernier pour une durée de trois ans, constituent la pointe d'avant-garde d'un groupe qui est appelé à grossir progressivement pour devenir, souhaitons-le, un élément incontournable dans la vie culturelle des armées en général et de la gendarmerie en particulier.

Longue vie aux peintres de la gendarmerie et, par sainte Geneviève, que vive la gendarmerie!

**Général Laurent Vidal,
commandant l'École de gendarmerie de Montluçon,
100^e promotion « Lieutenant Cambours ».**

